Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport annuel sur la situation des droits humains en Haïti au cours de l'année 2016

3 Février 2017

Rapport annuel sur la situation des droits humains en Haïti au cours de l'année 2016

Coordination : Valérie Katiana PIERRE
Sophia HERARD

Supervision : Antonal MORTIMÉ

Remerciements

Un remerciement spécial aux collègues du Collectif **Défenseurs Plus** qui ont rendu possible la réalisation de ce rapport par leur contribution intellectuelle, notamment Fabiola Ingrid DORVAL, Maxo JEAN-LOUIS, Véroniquéea LAFORTUNE, Fedgens POINT DU JOUR, Jemps DERALUS, Djerie Merisier ABELLARD.

SOMMAIRE

Définition des abréviations et des acronymes

I. **Mise en contexte**

II. **Méthodologie**

III. **Droits Civils et Politiques**

3.1- **Fonctionnement de la Justice**

3.2- **Élection**

3.3- **Sécurité**

3.3.1- **Assassinats**

3.3.2- **Saisie d'armes illégales**

3.3.3- **Accidents Routiers**

3.3.4- **Evasion de prison**

IV. **Droits Economiques, Sociaux et Culturels**

4.1- **Éducation**

4.1.1- Rentrée scolaire

4.1.2- Programme de subvention et de dotation de livres

4.2- **Santé**

4.2.1- Épidémie : a) Zika

b) Cholera

4.3- **Alimentation**

4.4- **Environnement**

4.5- **Catastrophes naturelles**

V. **En guise de conclusion**

Définitions des abréviations et des acronymes

CEP	Conseil Electoral Provisoire
CERMICOL	Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
CI	Communauté Internationale
CIEVE	Commission Indépendante de Vérification et d'Evaluation Electorale
DCPR	Direction de la Circulation et de la Police Routière
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ENS	Ecole Normale Supérieure
HUEH	Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
PIDCP	Pacte International de Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PNEF	Plan National d'Education et de Formation
PNH	Police Nationale d'Haïti
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

I. Mise en contexte

L'année 2016, n'a pas été meilleure pour la population haïtienne en raison des différents problèmes d'ordres politiques, socioéconomiques et environnementaux qu'elle a connu et continue encore de connaitre. En février 2016, pour contrecarrer le vide institutionnel qu'aurait laissé le départ du président Michel Joseph Martelly le 7 février, un accord a été signé le 5 février entre l'Exécutif et le Législatif. Avec cet accord, Monsieur Jocelerme PRIVERT a été élu président provisoire d'Haïti le 14 février 2016 par suffrage indirect pour une durée de 120 jours une nouveauté par rapport à la Constitution de 1987. Sa mission principale était d'organiser des élections honnêtes crédibles et démocratiques. Une fois installé dans ses fonctions, Monsieur PRIVERT a mis tous les procédures en marche comme la création d'une Commission Indépendante d'Evaluation et de Vérification Electorale (**CIEVE**) pour évaluer les élections de 2015 et un nouveau Conseil Electoral Provisoire **(CEP)** en vue de poursuivre et de finaliser les élections de 2015. Toutefois, le président n'a pas pu aboutir à sa mission pendant les 120 jours qui lui ont été octroyés et le parlement n'a pas su se réunir en assemblée nationale pour prendre les décisions qui s'imposent comme le prescrit ledit accord. En dépit de l'illégitimité du Président Privert à la tête du Pays et les intempéries qui se sont présentées, le premier tour des élections présidentielles, du tiers sénat et des législatives complémentaire ont bien eu lieu á la fin de l'année 2016.

Durant l’année 2016, la société haïtienne s’est enfoncée de jour en jour dans une crise socio-économique et environnementale profonde. Le système de santé a pris un grand coup avec la grève des médecins et des personnels de santé dans les centres hospitaliers publics du pays notamment l’Hôpital de l’Université d’Etat d’Haïti communément appelé Hôpital General. Ils n’ont cessé de réclamer de meilleures conditions de travail. De plus, Défenseurs Plus a constaté une absence criante de matériels indispensables dans les hôpitaux publics. Cette situation dramatique a provoqué la mort de plus d’une dizaine de personne. Dans tous les recoins de la Capitale et dans les autres villes du pays, les canaux sont obstrués par des déchets plastiques et des alluvions et dégagent des odeurs nauséabondes. Ce qui affecte gravement le système immunitaire de la population. Le passage du cyclone Matthew a aggravé la situation et enfonce la population haïtienne particulièrement le grand sud et du Nord-Ouest dans une insécurité alimentaire inquiétante.

La situation sécuritaire ne s’est pas améliorée et la population continue à vivre dans la terreur. Les bandits armés qui circulent librement n’ont cessé de semer la peur chez la population haïtienne. Et la Police Nationale d’Haïti (**PNH**) est restée impuissante face à l’ampleur que prend cette situation. Le système judiciaire démontre aussi sa faiblesse face à la situation ou des milliers de personnes croupissent dans des prisons en attente de jugement dans des conditions infrahumaines. Malgré les efforts consentis par le chef du Parquet de Port-au-Prince Me Danton Leger pour réduire le nombre de personnes incarcérées dans les centres de détention de CERMICOL, Pétion-ville et au Pénitencier National, la situation reste inchangeable. Sans compter les différentes évasions de prisons qui se sont produits fragilisant beaucoup plus le pays du point de vue sécuritaire.

Le Collectif **Défenseurs Plus** dans sa mission de promouvoir et de défendre les Droits Humains au sein de la société haïtienne, prend l’initiative

de produire un rapport annuel sur la condition des Droits Humains en Haïti dans l'objectif de faire connaitre à la population ses droits selon les prescrits de la Constitution de 1987 amendée. Défenseurs Plus rappelle que les droits humains sont aussi garantis et protégés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme **(DUDH**), des Conventions, Traités signés et ratifiés par l'Etat haïtien.

Ainsi, ce rapport reflète l'image de la situation des Droits Humains en Haïti au cours de l'année 2016. Il comprend une analyse de la réalité des droits civils et politiques et de la réalité des droits économiques, sociaux et culturels, le droit à l'environnement et les conséquences des catastrophes naturelles dans le pays. Enfin, il présente les recommandations formulées par le Collectif Défenseurs Plus aux instances de l'État et les acteurs concernés.

II. Méthodologie

Pour la réalisation de ce rapport, l'équipe du Collectif **Défenseurs Plus** a procédé à sa préparation en adoptant les démarches suivantes :

- Le monitoring : Consultation des journaux ; consultations audiovisuelles des multimédias ;
- La visite des lieux pour le constat des faits et ramassage d'informations ;
- Consultations de certains rapports de nos délégués à travers le pays ;
- La consultation auprès d'autres institutions des Droits Humains qui évoluent dans les différents départements du pays ;
- La consultation de la Constitution Haïtienne de 1987 amendée et les instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par Haïti

notamment le Pacte International des Droits Civils et Politiques (**PICP**) et le Pacte international des Economiques, Sociaux et Culturels (**PIDESC**)

L’analyse des informations obtenues au regard des Droits Humains ;

III. Droits Civils et Politiques

Pour les Droits Civils et Politiques, durant l’année 2016 **Défenseurs Plus** s’est penché sur les Droits à la justice équitable, à la participation aux élections qui sont les conditions idéales pour la survie de la démocratie en Haïti et du droit à la sécurité.

3.1- Fonctionnement de la Justice

En Haïti, le fonctionnement de la justice fait fréquemment face à de grandes difficultés dont les unes sont plus notoires que les autres. L'année 2016 a été marquée par la mise en place d’une Commission présidentielle de la détention préventive prolongée, ainsi que par l’élaboration de deux (2) projets de code : le code de la procédure pénale et le code pénal par la Commission pour la reforme de la Justice. Ces projets qui ont été soumis à l'Exécutif pour être transmis au Parlement avaient dévoilé une certaine volonté de la part des Autorités judiciaires afin d’apporter des réponses à la problématique de la détention préventive prolongée en Haïti. Toutefois, il reste encore des efforts à consentir pour sortir les 21 centres de détention et prisons du pays de la situation critique dans laquelle ils sont plongés. Laquelle situation peut être expliquée d'une part, par le laxisme des Magistrats dans l'application des dispositions légales en la matière et le refus des Parquetiers d'appliquer rigoureusement la procédure de comparution immédiate selon le vœu des dispositions de la loi du 6 mai 1927 relative à la célérité des jugements au niveau du Tribunal Correctionnel et d'autre part,

au non respect de la loi du 26 juillet 1979 sur l'appel pénal, qui fixe le délai des procédures d'instructions. Pourtant, des détenus restent en attente de jugement pendant une durée excédant plus de quatre (4) ans. De telles pratiques, constituent de graves violations des instruments Internationaux relatives aux Droits de l'Homme, notamment le Pacte International relatif au Droits Civils et Politiques (**PIDCP**) ratifie par l'Etat Haïtien en 1991.

Au cours de cette année, selon les données disponibles dans la Prison Civile de Port-au-Prince et au Parquet, plus de 60 détenus auraient succombés à des maladies telles que : la tuberculose, le choléra, le VIH, etc. Ces cas de décès sont causés par des mauvaises conditions de détention considérées comme étant infrahumaine et contraire aux Règles Minima des Nations Unies pour le traitement des détenus/détenues.

3.2– Election

Au cours de l'année 2016, Haïti a été plongé dans une crise post-électorale avec la non réalisation des élections de 2015 qui allait doter le pays d'un président élu démocratiquement après le départ du président Michel Joseph MARTELLY. Ce qui n'a pas pu se faire en raison des fraudes et irrégularités qui auraient été relevés lors des élections de 2015. Ainsi, pour remédier à cette situation de faites, un président provisoire a été mis en place suite a un accord signé entre l'Exécutif et le Législatif pour combler le vide institutionnel après le départ du président MARTELLY. Monsieur Joceleme PRIVERT, principal bénéficiaire de l'accord du 5 février 2016, avait un mandant de cent vingt (120) jours pour réaliser et finaliser le processus électoral de 2015. Ainsi, Le président provisoire Jocelerme PRIVERT a mis en place une Commission d'Evaluation et de Vérification Electorale (**CIEVE**) chargé d'évaluer les élections de 2015, laquelle commission avait recommandé de recommencer le processus électoral présidentiel. Donc, le Président provisoire a suivi certaines des recommandations du CIEVE et mis

en place un nouveau Conseil Electoral Provisoire (**CEP**) chargé d'organiser les élections présidentielles, du tiers Sénats et des législatifs complémentaires. Le nouveau CEP, une fois en fonction, a commencé avec la préparation des élections en élaborant d'abord un long calendrier électoral et en invitant les candidats a confirmé leur participation aux élections présidentiels. Le Président Provisoire, arrivé à terme de son mandat, n'a pas pu organiser les élections durant le temps qui lui a été imparti. Malgré sa situation d'illégitime, il a continué avec le processus électoral. Car, l'assemblée nationale n'a pas su statuer sur son sort.

Malgré les intempéries rencontrées lors du processus comme le report des élections du 9 Novembre a causé du passage du cyclone Matthew dans le grand Sud du pays, le CEP a consenti un maximum d'efforts en vue de rendre effective les élections.



Ainsi, le Collectif **Défenseurs Plus** a constaté avec une certaine satisfaction, le climat dans lequel s'est déroulé le premier tour des élections du 20 novembre en dépit des irrégularités et incidences relevés au cours de la journée électorale. Le CEP a fait en sorte de respecter la publication des résultats présidentiels comme prévue dan le calendrier électoral. Ce qui malheureusement n'a pas été le cas pour les résultats du tiers sénat et des législatifs complémentaires.

Credit Photos : LCHDH Novembre 2016

Pour la phase de contestation, **Défenseurs Plus** a constaté que les partis contestataires ont pris la bonne décision de recourir à la voie légale en allant par devant le contentieux pour faire entendre leurs contestations des résultats préliminaires plaçant le candidat Jovenel MOÏSE en première position avec 57,67% de voix. Toutefois, le comportement qu'affichaient

certains représentants et acteurs de la société Civile semblait s'inscrire dans une démarche d'hypothéquer les résultats des élections et de faire durer le long processus entamé depuis le mois de mars 2015.

3.3– Sécurité

La sécurité est un terme générique qui se rapporte à plusieurs domaines de la vie sociale (d'où les termes sécurité publique, sécurité alimentaire, sécurité sociale…). En ce qui concerne la sécurité publique, nous avons retenu les cas d'agressions et d'assassinats sur la personne d'autrui, la saisine à double reprise des munitions de guerre, les accidents routiers et l'évasion de prison comme étant des éléments d'analyse de la réalité du droit à la sécurité de la personne humaine.

3.3.1– Assassinats

Durant l'année 2016, les actes d'assassinats n'ont cessé d'être perpétrés par des individus armés et endeuillés plusieurs familles dans la capitale et dans diverses autres villes et localités du territoire national, outrageant ainsi le droit à la vie et à la sécurité de la population haïtienne. Cette situation d'insécurité touche toute catégorie de la population haïtienne, notamment les policiers qui ont comme mission de protéger et de servir la population haïtienne.

Il y a le cas de :

Baggar Saint-Cyr, ex-patrouilleur au Commissariat de Port-au-Prince et Inspecteur de Police affecté à l'Inspection Générale, assassiné le 20 juillet 2016 à la rue de la Réunion. Les faits ont été enregistrés par une caméra de surveillance. Ce qui aurait facilité le travail des enquêteurs de la police sur ce cas d'assassinat. A travers cette vidéo, nous avons pu voir la manière dont les bandits opéraient ;

Aspil Pierre Louis Roc Directeur du Collège Mixte St Roc à la rue chareron. Assassiné le 4 juillet 2016 ;

Olivier Shyneider Wilson, un citoyen âgé de 40 ans, abattu le 25 août 2016 par « deux individus circulant à moto », à proximité de la Bibliothèque nationale.

Au Carrefour de l'Aéroport, le 13 septembre 2016, « des motocyclistes armés » ont semé la terreur par une fusillade provoquant ainsi des dizaines de blessés.

Ces cas d'assassinats sont pris en exemple d'illustration dans le rapport.

3.3.2– Saisine d'armes illégales

Au cours de l'année 2016, deux saisines d'armes illégales spectaculaires ont eu lieu. Ce qui a ébranlé et inquiété davantage la population haïtienne qui ne jouit pas d'un système de sécurité national fiable. La première a eu lieu le 8 septembre 2016. Une forte cargaison d'armes a feu et de minutions ont été saisies à la douane de Saint Marc (Département de l'Artibonite). Cette saisine a inquiété plus d'un, car les élections du 9 octobre 2016 étaient très proches. Des arrestations ont eu lieu, des avis de recherche ont circulé. Toutefois, aucune lumière n'a été faite sur le suivi de cette affaire. Par ailleurs, le 10 novembre 2016 une autre saisine a eu lieu au Wharf Lafiteau Global, situé à 20 Km au Nord de la Capitale. La population attend encore les explications des Autorités concernées.

3.3.3– Accidents routiers

En ce qui concerne la circulation, plusieurs cas d'accidents routiers ont été répertoriés durant l'année 2016. Que ce soit dans les rues de la région métropolitaine de la Capitale ou dans celles menant aux villes de



provinces, des accidents de tout genre (motocyclettes, voitures privées ou transports publics) ont semé le deuil et la douleur, de la consternation et de la révolte au sein de la population. A chaque accident routier, les Autorités Etatiques Direction de la Circulation et de la Police Routière (**DCPR**) promettaient de prendre des mesures adéquates afin de limiter le nombre des cas.

Pourtant, le **Collectif Défenseurs Plus** a constaté que les autorités concernées n'ont pris aucune mesure concrète pour protéger la vie des citoyens et des citoyennes et garantir leur liberté de circuler librement.

Credit Photo :vantbefinfo.com/

Ainsi, les gens continuent à perdre leur vie dans des accidents de la route, souvent banal, parce que les dirigeant ont failli à leur mission. L'on se souvient de ces accidents suivants :

> Accident de circulation survenu le mercredi 20 janvier 2016 vers 2 heures AM sur la route neuf tronçons qui relie la route nationale #1, à la commune de Cité Soleil, Port-au-Prince. Cet accident a occasionné la mort de deux commerçants dont un homme et une femme
>
> Accident de circulation survenu dans la nuit du lundi 25 et mardi 26 juillet 2016 à Petit Goâve, au niveau du pont Caïman dont le bilan est de deux morts et 33 blessés.
>
> Accident survenu le 20 décembre 2016 qui a occasionné la mort de quatre personnes et une trentaine de blessés, Cet accident a eu lieu sur la route nationale numéro 1 dans la commune de Saint-Marc, précisément dans une localité appelée Terre Noire.

Ces accidents sont pris à titre d'exemple dans le présent rapport.

3.3.4- Evasion de prison

Alors que la population est aux abois avec le nombre d'assassinats qu'on enregistre et les bandits armés qui n'ont cessé d'opérer, à la fin de l'année 2016, nous avons assisté à une évasion de prison de la plus grande

envergure fragilisant davantage la sécurité publique. En effet, dans la soirée du 22 Octobre 2016 le système pénitentiaire a été secoué par une évasion de plus de 174 prisonniers de la prison civile de l'Arcahaie. Les évadés ont provoqué sur leur passage beaucoup de blessé, la mort d'un gardien et auraient emporté des fusils. La prison Civile de l'Arcahaie contenait environ 200 prisonniers parmi lesquels des criminels, des voleurs entre autres. Cette situation ne prouve-t-elle pas l'incapacité et/ou l'incompétence de la Direction pénitentiaire à régenter le système pénitentiaire ? Combien d'autres prisonniers se sont échappé de prisons sans pour autant faire un tollé médiatique ?

IV. Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Dans les lignes ci-dessous qui traitent des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (**DESC**) **Défenseurs Plus** met l'accent sur les Droits à l'éducation de qualité et gratuite, à la santé de la population, à l'alimentation et le droit de vivre dans un environnement sain.

4.1- Education

L'Education est un droit humain pour tous, tout au long de la vie et l'accès à l'éducation va de pair avec la qualité. Tout enfant, quel que soit sa classe sociale, son niveau de vie économique, doit avoir la même chance d'accéder à l'éducation de base. La Constitution Haïtienne de 1987 amendée le garantit à toute la population. En dépit de la gratuité de l'instruction primaire établit par la Constitution, l'État haïtien peine encore après 29 ans à garantir pleinement ce droit à la population.

4.1.1- Rentrée scolaire

La rentrée scolaire pour l'année académique 2016-2017 s'est faite sur fonds de crise. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation

Professionnelle (**MENFP**), l'organe régulateur de l'État chargé de mettre en œuvre les politiques éducatives gouvernementales, avait fixé la rentrée scolaire de l'année académique 2016-2017 pour le 5 septembre en vue de faire bénéficier aux écoliers environ 930 heures d'enseignements pour le Fondamental et 116 heures pour le Secondaire prévues dans le calendrier scolaire. Cependant, avec la cherté du coût de la vie, ainsi la non publication et l'exécution de la loi sur les frais scolaires voté par le parlement et publié dans le journal officiel Le Moniteur qui pourrait améliorer les dépenses des parents, la date prévue pour la rentrée scolaire n'a pas été respectée. Dans certaines régions du pays, la rentrée a été renvoyée au mois d'octobre. Et, comme à l'accoutumer, des promesses ont été faites par le Gouvernement, à savoir le programme de subvention et de dotation de manuels scolaires ; les services de cantines scolaires ; des autobus à dispositions des écoliers et écolières ; payer les arriérés salaires, etc. Aussi, le Ministère avait pris le soin d'expliquer le processus de déblocage de fonds afin de s'acquitter de ses dettes impliquées par le Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (**PSUGO**). Malheureusement, encore une fois, ce sont des promesses qui n'ont pas été respectées.

Ainsi, le syndicat des enseignants avait commencé un levé de bouclier contre les autorités concernées. Les Enseignants sont montés au créneau pour critiquer l'Administration PRIVERT / JEAN CHARLES, particulièrement le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Ils ont qualifié d'échec la rentrée scolaire de septembre 2016.

4.1.2– Programme de subvention et de dotation de livres

En septembre dernier, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (**MENFP**) M. Jean Beauvois Dorsonne avait annoncé que le Ministère faisait face à de sérieux problèmes économiques qui l'empêchaient d'octroyer des subventions, pour cette année scolaire, les kits scolaires et les

uniformes comme on le faisait antérieurement. Un dilemme lié directement au problème économique généralisé auquel fait face le pays après le départ de l'équipe « Tèt kale » au Pouvoir. Une décision qui avait provoqué des réactions dans la société. Les syndicalistes avaient lancé un appel aux Responsables du MENFP les invitant à se ressaisir, en leur demandant de faire le nécessaire pour alléger les parents à travers la subvention scolaire. Selon eux, cette subvention soulage les parents les plus défavorisés.

Par ailleurs, les syndicalistes avaient, entre autres, évoqué l'absence de réparation dans les écoles publiques et le non-paiement des arriérés de salaires des enseignants et enseignantes. L'ajustement des salaires des enseignants, tes pour les soulager de la cherté de la vie et la publication de la loi sur les frais scolaires devraient être, parmi d'autres, les réponses à apporter avant la rentrée des classes ont affirmé les éducateurs.

Ces derniers avaient annoncé, déjà, plusieurs journées de mobilisations et des journées de grèves en vue de forcer le Gouvernement à répondre aux revendications des enseignants et des masses défavorisées pour l'année académique 2016-2017.

4.2– Droit à la Santé

Le droit à la Santé est garanti par la Constitution de 1987 amendée en son article 19 et par le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (**PIDCP**) ratifié par Haïti en son article 12. Ainsi, l'État haïtien a pour obligation de mettre tout en œuvre pour permettre à la population d'avoir accès aux soins de base. Ainsi, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) doit faire en sorte que les Centres Hospitaliers Publics fonctionnent normalement et que les



personnels et matériels adéquats répondent aux besoins de la population.
De ce fait, il est a déploré les multiples arrêts de travail, les grèves qu'ont entamé soit le personnel

Mars 2016/ Loophaiti/ greve dans les hopitaux publics (HUEH)

sanitaire, soit le personnel administratif des différents Centres Hospitaliers Publics (**HUEH**, Hôpital La Paix, Hôpital Esaïe Jeanty, Centres de santé) du pays. Comme d'habitude, des pourparlers ont eu lieu, des promesses ont été faites par les Autorités concernées, mais rien n'a été fait par les concernées alors que des hommes, des femmes, des enfants ont perdu la vie ou souffrent en raison du fait qu'ils ne pouvaient se payer les frais des soins de sante dans des centres et hôpitaux privés.

4.2.1- Épidémies

a) Zika

Cette épidémie qui a fait son apparition en Janvier 2016 est malheureusement, traitée en parents pauvres. Alors qu'elle a des conséquences graves et néfastes sur le développement psycho moteurs (déformation du cerveau, retard mental, trouble d'apprentissage) des nouveaux nés aucune mesure n'a été prise par les Autorités Étatiques pour prévenir et protéger la population et plus particulièrement les femmes enceintes et les nouveaux nés macro céphaliques. Tous les autres pays frappés par cette épidémie ont pris des mesures sanitaires et disciplinaires pour protéger les siens. Mais, en Haïti, tel n'est pas le cas. Car la santé est couteuse et acquise à pris fort en Haïti.
Plus de 2,600 cas de Zika ont été recensés pour la période de janvier à juillet 2016 et, selon un Communiqué de Presse de l'Organisation Zanmi Lasante, deux (2) cas de nouveaux nés ont été détectés avec une malformation caractérisée par un périmètre crânien inférieur à la normale à l'Hôpital Universitaire de Mirebalais dans le département du Centre.

b) **Cholera**

L'épidémie de choléra, introduite en Haïti le 19 septembre 2010 par les casques bleus Népalais de la Mission des Nations Unis pour la Stabilisation d'Haïti (**MINUSTAH**) a fait plus de huit mille (8,000) morts, chiffres qui n'est exhaustive. L'épidémie a atteint les 10 Départements géographiques du pays en seulement deux (2) mois après son éclosion dans le Plateau Central, dans le Centre vers le Département de l'Artibonite par la contamination du fleuve de ce Département. A la vitesse de ravage de l'épidémie, les Responsables du Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) et des Agences Internationales (**OPS/OMS** – **UNICEF** – **OIM** – **USAID**) ont réfléchi sur un plan d'élimination du choléra.

Par conséquent, la lutte contre le choléra repose sur une série de mesures et de règles d'hygiène. On peut noter la campagne de vaccination dans le Grand Sud du pays après le passage de l'ouragan Matthew où une recrudescence de l'épidémie a été constatée. Mais avec les faibles moyens dont dispose l'État haïtien, les coins les plus reculés du pays ne sont pas été touchés par cette campagne de sensibilisation. Ainsi on peut constater une recrudescence de l'épidémie à chaque saison pluvieuse.

Il a fallu attendre six (6) ans plus tard soit en Décembre 2016 pour que les Nations Unies par la voie de son Secrétaire General Ban KiMoon s'excusent publiquement pour leur implication dans l'introduction de l'épidémie de choléra dans le pays. En effet lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ONU, le Secrétaire Général Ban Ki-moon a prononcé la fameuse phrase « ***nous nous excusons auprès du peuple haïtien*** ». Malgré ces excuses, l'organisation internationale maintient qu'elle n'a pas de responsabilité légale dans cette affaire.

Suite à cette déclaration, une nouvelle approche est prônée par l'ONU qui fait appel à des donateurs pour financer des mesures. Ainsi l'ONU espère

mobiliser 400 millions de dollars sur deux ans. Mais l'argent tarde à venir et les besoins continuent à se faire sentir.

4.3– Droit à Alimentation

Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. Le droit à l'alimentation comprend le droit d'être aidé si l'on ne peut pas s'en sortir seul, mais c'est avant tout « ***le droit de pouvoir s'alimenter par ses propres moyens, dans la dignité***. » (Comité de l'ONU des Droits Economiques, Sociaux et Culturels).

Le droit à l'alimentation est un droit humain et non pas une option politique que les Etats peuvent choisir de suivre ou pas. Sa reconnaissance implique donc des obligations pour les Etats. Il est universel et appartient à chaque personne sans distinction aucune. Actuellement, des milliers d'haïtiens/haïtiennes sont gravement, et en permanence, sous-alimentées. Les causes de la sous-alimentation et de la mortalité due à la faim et à la malnutrition sont infiniment complexes. Elles ne peuvent se résumer aux catastrophes naturelles. Elles sont principalement dues à des injustices sociales, des exclusions politiques ou économiques et à des discriminations. En son article 22 de la Loi Mère du pays (Constitution de 1987), l'Etat haïtien " reconnaît le droit de tout citoyen à un logement décent, à l'éducation, ***à l'alimentation*** et à la sécurité sociale".

4.4– Environnement



Le droit de vivre dans un environnement sain est un droit garantit par la Constitution

Haïtienne et par divers instruments internationaux auxquels Haïti est adhéré. Cependant, La situation environnementale du pays s'aggrave de jours en jours et le gouvernement ne dispose pas d'un plan national qui tient compte des problèmes réels de ce secteur. La politique de développement ne s'oriente pas dans le sens de l'intérêt général, car « il n'y a aucune politique publique de l'environnement, ni de code de l'environnement en Haïti ».

L'État haïtien est loin d'être prêt à faire face aux changements climatiques compte tenu de la complexité des problèmes liés à l'environnement. Il est facile de

Credit Photo : Valerie K. Pierre

constater que très peu d'efforts sont entrepris pour la protection de l'environnement depuis le séisme du 12 janvier 2010.

Au cours de l'année 2016, le pays a connu pas mal de problèmes environnementaux. En effet, pendant la période cyclonique allant du 1er Juin au 30 novembre, des pluies diluviennes ont provoqué des inondations et, a certains endroits, des effondrements. A titre d'exemple, dans la Commune de Carrefour, plus précisément dans la zone de Tesso, deux maisons se sont effondrées occasionnant cinq (5) cas de blessures dont deux femmes, deux hommes et un enfant. De plus, Dans les différentes villes du pays particulièrement la zone métropolitaine de la capitale, les rues, les trottoirs sont encombrés de déchets pendant plusieurs mois. Dans les marchés, les marchands et les marchandes étalent leurs produits sans se préoccuper de l'odeur infecte que dégagent des tonnes d'immondices empilés autour d'eux. On dirait qu'ils s'adaptent à la situation et ne se soucient guère des conséquences que peuvent avoir la respiration de ces odeurs sur leur santé. Ils polluent l'environnement en mettant le feu aux détritus afin de les réduire en quantité. Aussi, à l'heure du changement climatique, Haïti de par sa position géographique, est l'un des pays insulaires de la caraïbe le plus

vulnérable par rapport aux ales naturels qui pourraient causer des dégâts considérables et des pertes en vie humaine.

Peine est de constater que la question environnementale est le dernier souci des autorités étatiques. Par conséquent, Comment redorer l'image du pays si sur le plan environnemental, les autorités étatiques n'adoptent aucune mesure par rapport à l'ampleur que prend cette situation ? Or, il revient du devoir des autorités concernées de permettre à la population de vivre dans un environnement sain.

4.5- Catastrophes naturelles

La fin de l'année 2016 a été dure pour le pays et fatale pour certains Départements. L'on se rappelle le passage de l'ouragan Matthew dans la nuit du 4 au 5 octobre 2016. Cette catastrophe naturelle a ravagé les Départements du Sud, du Sud-est, de la Grand Anse, des Nippes et de certaines Commune du département de l'Ouest et du Nord-Ouest.



Les Autorités haïtiennes ont annoncé près de deux milliards de dollars de dégâts, sur le plan agricole, élevage, sanitaire, éducation, et autres. Environ quatre (4) millions de personnes sont sinistrées. Suite au passage de cet ouragan, l'International et des compatriotes de l'étranger se sont mobilisés offrant ainsi de l'aide soit par le biais du Gouvernement, soit directement aux sinistrés.

Néanmoins, les critiquent affluent dans la mesure que les autorités n'ont pas su développer une méthode efficace pour la distribution et la coordination de l'aide internationale ni pour élaborer un plan de

reconstruction des départements détruits par le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016.

V- **En guise de conclusion**

Ce présent rapport démontre clairement la vulnérabilité de la population haïtienne en matière des Droits Humains dans le pays au cours de l'année 2016 ; et le nombre de défis à relever dans les années à venir. Ainsi, dans l'objectif de contribuer au renforcement des Institutions chargées d'améliorer les conditions de vie de la population haïtienne, l'Organisme de promotion et de défense des Droits **Humains (Défenseurs Plus)** formule les recommandations suivantes à l'Etat haïtien en vue de :

1) Doter la Police Nationale d'Haïti d'équipements adéquats ;
2) Programmer une formation permanente de la Police Nationale en matière de Droits Humains sur le DESC ;
3) Favoriser l'accès de la population aux services publics de qualité ;
4) Combattre l'impunité sous toutes ses formes dans le pays ;
5) Conduire par devant la justice tous les responsables de crime commis sur la population en général et en particuliers sur les policiers ;
6) Prendre des mesures nécessaires contre les mauvais comportements des chauffeurs circulant à bord des motos ;
7) Placer des poubelles à chaque coin de rue du pays ;
8) Procéder au ramassage journalier des ordures par des agents du MSCRS
9) Effectuer le paiement des professeurs dans les écoles publiques ;
10) Mettre en application la loi sur les frais scolaires pour la nouvelle entrée scolaire ;
11) Donner des stages aux étudiants de Ecole Nationale Supérieure ;

12) Equiper les Centres Sanitaires du pays des matériels adéquats en vue de fournir des soins à la population,

13) Appliquer la loi sur l'utilisation des agents- pollueurs en vue de réduire les conséquences des industries sur l'environnement du pays ;

14) Publier les noms des personnes coupables dans l'évasion des différentes prisons du pays ;

15) Prendre des mesures appropriées en vue de protéger la population haïtienne face à la dégradation de l'environnement du pays ;

16) Ddéfinir une politique visant à faire une bonne gestion des déchets ;

17) Publier les enquêtes sur la saisie des cargaisons d'armes illégales à Saint Marc et à Port-au-Prince ;

18) Nommer une Commission spéciale pour la reconstruction des zones ravagées par le passage de l'ouragan Matthew.